

# **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014**

Présents : Fabrice CHOLLET, Maire, Annie PASDELOUP, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR adjointes, Jean-Jacques DUTEIL adjoint, Chantal JOUANIN, Laurence PAJON, Geneviève MALHERBE (arrivée à 19h49), conseillères municipales, Narcisse SALMON, Jean-François LOURY, Thomas CLAVIER, François-Régis THINAT, Hubert JOBINIOT, Didier JOUHANNEAU  
Absents excusés : François JUNET, Bernard CAPO (Jean-Jacques DUTEIL), Claude GEORGES (pouvoir à Fabrice CHOLLET), Marie-France CHEVALIER, Geneviève MALHERBE (pouvoir à Annie PASDELOUP)  
Secrétaires de séance : Anne-Marie OSWALD

M. le maire ouvre la séance, le quorum étant atteint et lit l'ordre du jour et présente les pouvoirs.

### **1. Renouveaulement de la convention avec la Direction de la Lecture Publique (DLP)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR précise que l'ancienne convention mentionnait une obligation pour la commune d'allouer 2 € par habitant au budget de la bibliothèque. Elle ajoute que le projet de convention exige 2,80 € par habitant. Elle précise que cette somme a été inscrite dans le projet de budget 2014 car ce partenariat est indispensable pour obtenir des prêts de livres, de kits ou d'expositions pour les écoles. M. le maire propose de ne pas délibérer ce jour mais de demander la cause de cette augmentation à la DLP avant d'inscrire à nouveau ce vote à l'ordre du jour.

### **2. Compte de gestion et compte administratif 2013 (logements sociaux)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les réalisations de l'exercice 2013. Mme DALLEE explique que l'annulation de titres inscrite au chapitre 67 correspond au remboursement de charges aux locataires. Le maire demande pourquoi un versement de 2 810 € en provenance du budget principal s'est avéré nécessaire. Mme DALLEE répond qu'il correspond au rééquilibrage du déficit accumulé depuis la mise en location de ces logements et qu'un déficit de 500 € annuel subsiste. M. le maire demande pourquoi ne pas augmenter les loyers pour équilibrer dès à présent ce budget. Mme DALLEE rappelle que ces logements sont conventionnés en qualité de logements sociaux, que leurs loyers sont plafonnés et que les baux en cours encadrent la révision annuelle des loyers

#### **Compte de gestion du budget annexe logements sociaux (délibération n° 2014/03/10-1)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR souligne que les résultats du compte administratif et ceux du compte de gestion sont identiques. Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2013 du budget annexe des logements sociaux.

#### **Compte administratif du budget annexe logements sociaux (délibération n° 2014/03/10-2)**

Mme PASDELOUP prend la présidence de la séance. En l'absence du maire, le conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2013 du budget annexe des logements sociaux.

### **3. Budget primitif 2014 (logements sociaux)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que le projet de budget 2014 remis aux conseillers municipaux sera commenté et soumis au vote lors d'une prochaine séance de la nouvelle mandature.

### **4. Compte de gestion et compte administratif 2013 (lotissement)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le mécanisme des stocks et d'inventaire intermittent sur un schéma et les réalisations du budget lotissement en 2013. Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux présentés par le compte de gestion.

#### **Compte de gestion 2013 du budget annexe du lotissement (délibération n° 2014/03/10-3)**

Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2013 du budget annexe du lotissement.

#### **Compte administratif du budget annexe du lotissement (délibération n° 2014/03/10-4)**

Mme PASDELOUP prend la présidence de la séance. En l'absence du maire, le conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2013 du budget annexe du lotissement.

### **5. Budget primitif 2014**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que le projet de budget 2014 remis aux conseillers municipaux sera commenté et soumis au vote lors d'une prochaine séance de la nouvelle mandature.

### **6. Compte de gestion et compte administratif 2013 (budget principal)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les résultats 2013 en fonctionnement.

Elle souligne la baisse des dépenses de cantine, l'augmentation des factures de gaz. Elle précise que la trésorerie a demandé des modifications d'imputations comptables. M. le maire explique la baisse de la dépense de balayage par l'absence de prestation pendant 2 mois. M. JOUHANNEAU demande pourquoi 20 000 € sont prévus en entretien de terrains. Mme DELANNE-LETOURNEUR répond que des crédits sont alloués à l'abattage d'arbres.

Mme DALLEE souligne que la prime d'assurance pourrait augmenter suite à la révision de la surface réelle de la mairie transmises à l'assureur. Mme DELANNE-LETOURNEUR pense que l'assurance, le cas échéant, effectuera un rappel de cotisation en 2015. Elle explique que pour les deux plus importantes manifestations communales, la commune versera une subvention au titre de sa participation à l'association organisatrice. Elle ajoute que cette subvention ne sera versée que pour l'organisation de la festivité et à hauteur du besoin constaté. M. DUTEIL fait remarquer que le budget comprend une réserve effective de 500 € de crédits ouverts non attribués.

Mme MALHERBE arrive à 19h49. Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que les contributions scolaires inscrites à l'article 6558 sont versées quand des enfants sont inscrits dans une école d'une autre commune sur dérogation accordée par Saint Martin. Concernant les intérêts d'emprunt, Mme DALLEE fait remarquer que la ligne de trésorerie n'est plus sollicitée depuis plusieurs mois.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente ensuite les recettes de fonctionnement. A la remarque formulée que trop de crédits ont été prévus en 6419, Mme DALLEE répond que la franchise de 180 jours prévue par l'assurance statutaire, pour les congés de longue maladie, n'avait pas été intégrée. M. JOUHANNEAU demande qui décide de l'existence d'une longue maladie. Mme DALLEE répond qu'après 6 mois de congé maladie ordinaire, le comité médical peut décider de classer cet arrêt en congé longue maladie.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente une baisse des recettes de cantine. Mme DALLEE fait remarquer que cette baisse est moindre par rapport à celle de la dépense d'achat des repas. M. le maire conclut que la baisse de repas consommés en cantine est profitable aux finances communales.

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune ne connaît pas le détail des recettes perçues au titre de la taxe sur les terrains nouvellement constructibles en raison du secret fiscal. M. le maire ajoute que la commune ne peut pas vérifier si un notaire a oublié de déclarer une vente. Mme DALLEE ajoute, qu'en cas de recettes réduites par rapport aux ventes constatées, la commune peut demander à l'administration fiscale de s'assurer que telle vente a effectivement été déclarée. M. le maire souligne que la commune risque de perdre le loyer du Trésor public en 2015, ainsi que ceux de la gendarmerie et de la poste (centre de tri).

M. JOUHANNEAU suggère de changer d'assureur. M. le maire répond qu'il est délicat de changer et qu'il est préférable, pour cela, de s'adjoindre les compétences d'un courtier en assurance. Il ajoute que cette démarche serait identique à celle réalisée pour optimiser les dépenses fiscales communales qui a rapporté 6 800 € de dégrèvement dont 3 600 € serviront à rémunérer le cabinet d'étude.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les réalisations en section d'investissement et rappelle que la présentation du budget (voté par chapitre) remise aux conseillers est réalisée par opération pour une meilleure lisibilité. Elle ajoute que plusieurs chantiers de voirie prévus ont été décalés en 2014. M. le maire donne pour exemple le chantier route de la vallée, décalé à cause de France télécom.

M. DUTEIL rappelle qu'après le diagnostic d'éclairage public du SDE 18, le Plan REVE prévoit 300 000 € de rénovation au titre desquels en 2013, les lanternes énergivores ont été remplacées. Il ajoute que la suite du programme est le remplacement des horloges astronomiques. M. le maire souligne le problème des horloges astronomiques qui déclenchent l'éclairage trop tôt.

Mme MALHERBE fait remarquer que le budget de décorations de Noël est important. Mme DESABRES explique que, cette année, il est nécessaire de changer des traversées de route.

M. le maire fait remarquer que le prix des ordinateurs installés en maternelle comprend également de la main d'œuvre d'investissement d'autres installations réalisées par ARPP. Il ajoute que la sécurisation de la passerelle au stade satisfait tout le monde. Il explique que le chantier des Roches est suspendu faute de place, dans la voirie, pour les tuyaux, un sondage préalable a révélé que la canalisation du SMIRNE n'est pas bien positionnée sur les plans. M. CLAVIER fait remarquer qu'une

réforme de 2012 oblige les gestionnaires de réseaux à fournir des plans précis mais que cette réforme n'est pas bien appliquée.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les recettes d'investissement puis les résultats en soulignant l'amélioration notable de l'excédent de fonctionnement. M. le maire prévient que l'amélioration de ce résultat est à modérer car certains chantiers non réalisés en 2013 ne sont que reportés à plus tard. Il ajoute que maintenir cet objectif d'excédent de fonctionnement risque d'être difficile avec la baisse attendue des dotations. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget principal ne sont pas soumis au vote car le compte de gestion visé de la trésorerie n'est pas encore parvenu en mairie.

#### **7. Budget primitif 2014**

Mme DELANNE-TOURNEUR explique que le projet de budget 2014 remis aux conseillers municipaux sera commenté et soumis au vote lors d'une prochaine séance de la nouvelle mandature.

#### **8. Plan de sauvegarde**

Mme OSWALD explique que la Préfecture a reçu le projet de plan de sauvegarde pour avis. Elle a répondu que ce projet était bien renseigné et a émis quelques remarques mineures (ajout du DICRIM, d'un glossaire...). La Préfecture a félicité le travail réalisé et Mme OSWALD transmet ces félicitations à Mme PAJON, auteure du document. Cette dernière souligne que le public n'est pas destinataire des fiches actions. Mme PAJON apporte des précisions sur le contenu : délais de paiement en cas de réquisition, annonce de victimes par le Procureur... Mme OSWALD précise que le document comporte de nombreuses annexes : plan de réseaux, ordre de mission...

Suite à la remarque de Mme MALHERBE, Mme OSWALD rappelle qu'il s'agit de voter la structure du document qui restera en perpétuel changement. Elle propose que, le plan de sauvegarde soit mis à jour annuellement et explique que les mises à jour de noms, coordonnées signalées en séance seront apportées avant l'envoi du document définitif en Préfecture. Mme OSWALD rappelle que la présence de coordonnées privées empêche la mise en ligne du plan de sauvegarde et que ce document n'a pas d'intérêt direct pour la population. Mme DELANNE-LETOURNEUR suggère que le plan de sauvegarde soit communiqué au conseil municipal après chaque mise à jour. Le conseil municipal à l'unanimité vote le plan de sauvegarde et félicite Mme PAJON pour le travail réalisé.

#### **✚ Agenda**

- 16 mars : Bourse toutes collections
  - 23 mars : Carnaval des Amis de l'Ecole Publique
  - 10 avril : journée nationale du Réserviste.
  - 24 mai : Présentation des métiers de la défense dans le Jardin de l'archevêché et place DOLET.
  - 22 mars : 3<sup>ème</sup> pièce de la série résistance portant sur la Guerre d'Espagne à St Martin.
- ✚ Mme MALHERBE souhaite avoir confirmation que les bulletins blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés et que le maire et les adjoints seront bien élus une fois le conseil municipal installés, ce que l'assemblée confirme.
- ✚ M. JOBINIOT informe l'assemblée que la classe de CM2 n'a pas été primée au Prix de la mémoire et du civisme et du prix du centenaire de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale, organisé par la fédération nationale André Maginot des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.
- ✚ M. le maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux pour le travail accompli pendant le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.